

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux Mille vingt, le 11 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Annexe d'Yvré-le-Pôlin, en séance publique, sur la convocation et sous la Présidence de Monsieur Christian LELARGE.

Présents : Christian LELARGE, Catherine DONNE, Christophe VOISIN, Claudine PICARD, Gérard ROCTON, Corinne LUPI, Michèle LANDAIS, Marinette JARDIN, Alain CHEVALLIER, Emmanuel GUIET, Joëlle MICHEL, Christophe POIRIER, David PIOLE, Patricia MILLET, Vincent ROSTAING, Nicolas BERNAT, Céline POIRIER et Julien GAUTIER.

Absente excusée : Audrey COURONNE donnant pouvoir à Joëlle MICHEL.

Julien GAUTIER a été élu Secrétaire.

-----  
**Objet : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2019**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Pour copie conforme, le 14 décembre 2020

Le Maire,

Christian LELARGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217203850-20201211-2020CM11DEC05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2020

Affichage : 11/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation